



N° 136486-2021/1-ACTS/DAJI

Date du : 15 novembre 2021

### Rapport de présentation

---

**OBJET** : modification de la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes et instances.

**PJ** : un projet de délibération

**Référence** : - délibération n° 45-2021/APS du 22 juillet 2021 *approuvant les statuts de la société publique locale « Sud Tourisme » et autorisant la présidente à les signer ;*  
- délibération n° 102-2021/APS du 1<sup>er</sup> décembre 2021 *relative au budget primitif de la province Sud pour l'exercice 2022.*

#### **1- Société publique locale – agence d'attractivité SUD TOURISME**

Lors de la séance publique de l'assemblée de province Sud du 22 juillet 2021, les statuts de la SPL « Sud Tourisme » ont été adoptés par la délibération n° 45-2021/APS.

Les statuts modifiés, adoptés par la délibération n° 102-2021/APS du 1<sup>er</sup> décembre 2021 *relative au budget primitif de la province Sud pour l'exercice 2022*, prévoient à l'article 15 que « *le conseil d'administration est composé, entre autres, de huit représentants de la province Sud, désignés dans les conditions fixées par le règlement intérieur de la province Sud, tel que mentionné dans le règlement intérieur du conseil d'administration de la SPL.* ».

Il est donc proposé de désigner huit représentants, dont six du groupe Avenir en confiance, un du groupe Calédonie ensemble et un du groupe FLNKS.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.